Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250313-DEL-2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 MARS 2025

DEL-2025-56

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/03/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :
Mme WENDLING.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DEAGE, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :
Mmes PARIS, TARAGON.
MM. COUTIER, GYSELINCK, HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :
Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :
Mmes CHRISTIN, DUVERGER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

Membres en exercice :	**29**
Présents :	**13**
Représentés par mandat :	**5**

Objet : MISSIONS DE REPERAGE AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) SUR LES ENROBES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYANE - MARCHE DE SERVICES

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Dans le cadre des travaux réalisés sous maitrise d'ouvrage du SYANE, il a été identifié des risques liés à la présence d'amiante dans les enrobés des routes de Haute-Savoie et plus particulièrement pour les enrobés mis en œuvre entre 1980 et 1991. Par ailleurs, la détermination des teneurs en composants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) des enrobés constitutifs de chaussée est rendue nécessaire pour leur intégration dans les filières de recyclage de matériaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de réaliser des repérages amiante et, le cas échéant, des mesures de la teneur en HAP des matériaux constitutifs de chaussées sur lesquelles des tranchées sont projetées.

Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250313-DEL-2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Pour chacune des missions, la prestation comprend la préparation, l'intervention, le prélèvement par carottage de l'enrobé, le rebouchage du carottage, l'analyse par un laboratoire agréé et l'établissement d'un rapport de repérage avant travaux.

Le marché en cours s'achève au 1er mars 2025 et nécessite d'être renouvelé.

La consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Elle donne lieu à l'attribution d'un accord-cadre de services mono-attributaire, conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de notification, et pouvant être reconduit tacitement par période d'un an, dans la limite de trois reconductions. L'accord-cadre sera conclu sans minimum financier et avec un maximum de 600.000 € HT sur la durée globale du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 13 mars 2025 a retenu, comme titulaire du marché, l'entreprise TUV SUD FRANCE, qui a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 52.200 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,

2. à autoriser le Président à le signer,

3. à autoriser le Président à signer tous les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.